

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
05/4/21
DOSSIER N°7470**

**SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN
A LA VIE ASSOCIATIVE - SECTEUR SPORTIF - ANNÉE 2026**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN A
LA VIE ASSOCIATIVE - SECTEUR SPORTIF - ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD2022-12/3/28 du 16 décembre 2022 relative au nouveau Schéma départemental du Sport 2023-2027 ;
VU la délibération n°CD2025-12/1/10 de l'assemblée départementale du 12 décembre 2025 adoptant le règlement général d'attribution des subventions départementales aux associations au titre du soutien à la vie associative ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-05/4/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2026, les subventions détaillées dans les tableaux joints à la présente délibération, destinées à soutenir les associations qui interviennent dans le domaine du sport pour un montant total de **325 700 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer :

- les conventions de partenariat, jointes à la présente délibération, avec les comités départementaux de cyclotourisme, d'équitation, de randonnée pédestre et d'athlétisme, en lien avec Creuse Tourisme ;
- la convention spécifique avec le Rugby Club Guérétois Creuse, jointe à la présente délibération ;
- si nécessaire, les conventions à intervenir, selon le modèle en vigueur, notamment pour les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à **3 049 €**.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET